

Les demandes de temps partiel et de reprise à temps complet sont à formuler dans l'application COLIBRIS à partir du lien suivant :

<https://demarches-normandie.colibris.education.gouv.fr/rh-demande-de-temps-partiel-enseignement-public-1er-degre-dsden14/>

ou via ce chemin :

Espace Professionnel de l'académie de Normandie > Arena > Espace personnel > COLIBRIS – portail des démarches > Accéder > Premier degré > rh-demande-de-temps-partiel-enseignement-public-1er-degre-dsden14

1ère page : Informations personnelles :

Vous êtes invité(e) à vérifier les informations renseignées (nom, prénom, adresse mail académique et libellé de votre école) et à prendre connaissance de la note départementale avant de passer à la page suivante.

2ème page : Informations administratives :

Il vous appartient de cocher les items en fonction de votre situation et les différents champs qui en découlent : (position administrative, fonction, modalité d'affectation).

3ème page et 4ème page : la demande :

Vous êtes invité(e) à sélectionner :

- le type de demande (1^{ère} demande/renouvellement/tacite reconduction - 3 ans/réintégration, sous-entendu temps complet) ;
- le type de temps partiel (de droit/sur autorisation) puis le motif ;
- la modalité du temps partiel (hebdomadaire/annualisé) ;
- la quotité.

Des champs complémentaires à saisir apparaîtront en fonction de vos choix.

Pièces à joindre obligatoirement en fonction du type de temps partiel :

⚠ Vous ne pourrez déposer, dans COLIBRIS, qu'un seul fichier contenant tous vos justificatifs.

• Temps partiel de droit :

pour élever un enfant de moins de 3 ans	:	extrait de l'acte de naissance de votre enfant ou livret de famille (sauf si ces pièces ont déjà été transmises au service)
pour donner des soins à un conjoint ou un ascendant en situation de handicap	:	document attestant du lien de parenté carte d'invalidité et/ou attestation du versement de l'allocation adulte handicapé et/ou de l'indemnité compensatrice pour tierce personne
pour donner des soins à un enfant en situation de handicap	:	extrait de l'acte de naissance ou livret de famille (sauf si ces pièces ont déjà été transmises au service) attestation du versement de l'AEEH
Pour donner des soins à un enfant, un conjoint ou un ascendant gravement malade ou victime d'un accident	:	document attestant du lien de parenté certificat médical
Au titre de votre situation de handicap	:	RQTH en cours de validité

- Temps partiel sur autorisation :

Avant le dépôt du justificatif, vous devez obligatoirement argumenter votre demande de temps partiel dans le cadre « motivation »

pour raison médicale	:	certificat médical
pour créer ou reprendre une entreprise	:	demande de cumul d'activités
autre	:	justificatif en fonction de la situation

Vous devrez également préciser si vous souhaitez sur cotiser ou pas (cf annexe C de la note départementale).

5ème page : récapitulatif de votre demande :

Il vous appartient de le vérifier pour validation.

Tant que la campagne de recueil des demandes n'est pas clôturée, vous pourrez, si besoin, revenir sur votre demande pour la modifier, et recevrez un nouvel accusé de réception automatique.